

Arrêté n° 2024/G-32 établissant la liste d'aptitude du concours  
d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale  
Session 2024

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique (chap.V, tit. II, liv. III) ;
- VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-73 portant ouverture du concours d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale - session 2024 - en date du 13 juillet 2023 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 6 mars 2024 ;
- VU les lauréats des sessions précédentes ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription de leur inscription conformément aux dispositions de l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique.

### ARRÊTE

Art. 1 : La liste d'aptitude établie à l'issue de la session 2024 du concours d'accès à l'emploi d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale est arrêtée comme suit :

BAUD-DEMON	Cassandra
BECCANI	Laeticia
BLAISE	Laurine
BOUARAARA	Rima
BOUGDAH GROSJEAN	Cindy
BOURQUIN	Aurélie
CAPACES	Frederic
CASCALES	Tiphany
CHANEL	Julie
DE AZEVEDO	Coline
DEBRESSE	Laura
DUFFET	Stéphanie
DURIGON	Cyrielle
EMONIN	Virginie
FAVRET	Tiffany
FOREST	Marie
FRANÇOIS	Marine
GAILLARD	Sarah

GARZIA	Léonore
GAUTIER	Sonia
GEORGES	Laetitia
GIANCARLO	Amandine
GUENNAI	Samira
HENRY	Blandine
LAFORET	Amélie
LALIRE	Magalie
LE GOFF	Camille
LIGNON	Emilie
LONJARRET	Alice
LUTTMANN	Sophie
MAKSIMOVIC	Violetta
NUGUES	Emilie
ODIOT	Marie
OUDOT	Rachel
PAVIA	Charlène
PORACCHIA	Eva

POURNY	Jennifer
POUSSIER	Angèle
RUDOWSKI	Mélanie

SIFI	Myriam
STRAUB	Marina
THOMÉ	Manon

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 11 mars 2024



Monique MARTIN  
Maire-adjointe de Munster